



**Information sur les décisions prises par le Conseil municipal
lors de la séance du 30 septembre 2025**

Lors de cette séance, le Conseil municipal a accepté la résolution suivante :

- Par 21 oui et 1 abstention, le Conseil municipal a accepté la résolution 25-02 pour le maintien de la glissière centrale de sécurité sur le quai de Cologny, de Genève-Plage à la route de Thonon, soit l'intégralité du tronçon aménagé actuellement - *proposée par le groupe Libertés et Justice sociale (LJS)*

Le texte de cette résolution peut être consulté sur les panneaux d'affichage officiels de la commune ou à la Mairie.

Collonge, le 8 octobre 2025